



VILLE D'UGINE ARRETE DU MAIRE N° 2023-153

Services Techniques Administratifs
Objet : Fermeture sentier du petit castor

Le Maire de la Ville d'Ugine,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1 suivants relatifs aux pouvoirs de Police du Maire ;
Vu le Code pénal et, notamment son article R610-5 ;

Considérant que le cheminement piétonnier a été partiellement emporté à plusieurs endroits et ne pourra être remis en état,

Considérant qu'il incombe à l'autorité investie du pouvoir de police locale de prendre toutes les mesures propres à assurer la sécurité publique ;

Considérant que pour des raisons de sécurité des personnes, il convient d'interdire l'accès au sentier du petit castor ;

ARRETE :

Article 1er :

L'accès au sentier du petit castor est interdit à compter du 26 avril 2023.

Article 2 :

Seuls les services municipaux ainsi que les services de secours seront autorisés à pénétrer dans le périmètre d'interdiction.

Article 3 :

Le présent arrêté sera porté à la connaissance des usagers par affichage sur des panneaux mis en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- . M. le Major, Commandant la Brigade de Gendarmerie,
- . M. le Lieutenant, Commandant le Centre de Secours,
- . Centre de Secours Principal d'Albertville,
- . Services activités de pleine nature d'Arlysière,
- . M. le Chef de la Police Municipale,
- . Services Techniques Municipaux,
- . Service Cadre de Vie,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
 - Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif (2 place Verdun – BP 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- La juridiction administrative peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible sur : www.telerecours.fr

Notifié le

26 AVR. 2023

Fait à Ugine, le 25 avril 2023

Pour le Maire Empêché,



Michel CHEVALLIER
Maire-Adjoint